

Fermeture du bureau municipal pendant le congé des Fêtes

Prendre note que nos bureaux seront fermés pour la période des Fêtes du jeudi 23 décembre au mardi 4 janvier 2022 (inclusivement). En cas d'urgence **UNIQUEMENT** (bris d'aqueduc ou refoulement d'égout), vous pouvez rejoindre un responsable de la municipalité au (418) 894-2602. Tous les employés et la direction de la municipalité vous souhaitent un très heureux temps des Fêtes et une année 2022 à la hauteur de vos rêves !

Une pensée pour les préposés et responsables au déneigement

Dans une municipalité, les préposés et responsables au déneigement sont nos anges gardiens ! Assurons-nous de leur donner un coup de pouce en évitant de stationner notre véhicule dans les rues entre **23 heures et 6 heures le matin**. De cette façon, nous ne risquons pas de voir notre voiture remorquée ou endommagée à notre réveil. Un petit geste qui contribuera certainement à améliorer la qualité de vie au travail de nos anges de la neige !

Conteneurs de matières résiduelles à la Salle Paroissiale

Les conteneurs, situés près de l'édifice paroissial, servent avant tout aux utilisateurs et locataires de la Salle Paroissiale. Les employés et les bénévoles de la Fabrique ont également besoin de ces conteneurs pour disposer leurs déchets en tout temps. Il arrive malheureusement trop souvent que les conteneurs soient remplis au-delà de leur capacité par des résidus de construction ou autres déchets encombrants comme des meubles et matelas (matières refusées). C'est une tâche supplémentaire pour les employés de la municipalité qui doivent alors gérer et manipuler ces déchets pour la prochaine collecte. Si nous désirons conserver la beauté de nos paysages et éviter des frais supplémentaires, respectons les règles en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. Si vous avez des questions concernant les matières acceptées et le tri des déchets, n'hésitez pas à consulter le site internet de Co-éco et l'application « Ça va où ? » de Recyc-Québec. Site internet : www.co-eco.org | Ligne info : (418) 856-2628.

Permis de construction/rénovation

Saviez-vous que notre réglementation prévoit qu'un délai minimal de **30 jours** est requis pour la demande d'un permis de rénovation ou de construction ? Afin d'éviter des désagréments dans la réalisation de vos projets, contactez le plus tôt possible notre inspectrice en bâtiment et environnement, Mme Chloé Dumais, par téléphone au (418) 867-1781 poste #6 ou par courriel : cdumais@mrcrdl.quebec . Elle est présente à Cacouna le mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le jeudi après-midi de 13 h à 16 h 30.

Une marche de santé en toute sécurité !

Avec la noirceur plus présente en hiver, pensons à nous rendre beaucoup plus visibles par les automobilistes lors de nos marches extérieures. Différents équipements peuvent être utilisés pour augmenter notre visibilité lors de nos déplacements à pieds. Les dossards fluorescents et les bandes réfléchissantes avec velcro qui sont conçues pour être accrochées à des manteaux, sont d'importantes pratiques à adopter pour les randonnées nocturnes. Si vous avez la possibilité d'investir un peu plus de sous, pourquoi ne pas vous procurer, dans les magasins à grande surface, une lampe de poche ou une lampe frontale ? Il en existe différents modèles et pour toutes les bourses.

Dernier conseil fort simple pour ce sujet : Prenez l'habitude de marcher à contre-sens de la circulation pour être en mesure de voir venir les véhicules en face de vous. Soyons prudents et bonne marche !